

## Projet d'accord de collaboration AWIPH /DGAJ du 29/10/2010

Ce projet a 6 mois de fonctionnement et vient d'être avalisé par le comité de gestion le 29/9/2011.

Il débute réellement en janvier 2011.

Objectifs poursuivis : Travail sur

- Complémentarité des services
- Partenariat entre les Administrations

Mise en place d'un **Comité Stratégique** composées de personnes ressources AWIPH et DGAJ. Au niveau de l'AWIPH, sont présents : Mme Baudine, Mme Englebert, Mme Daepsens, Mme Goffelli, Mr Piraux et Mr Nile.

Le but de ce Comité est de veiller à la mise en œuvre de l'accord et des initiatives qui en découlent.

Il manquait à ce dispositif une représentation des Services de Santé Mentale : Mme Bouton et Mr Govarelli ont été associés aux rencontres.

Les Cabinet Ministériels sont également représentés : les Cabinets de Mme Tillieux et de Mme Huytebroeck.

Mr Nile note également la demande des services PHARE d'y être associés.

Qu'entend-t-on par collaboration ?

- Faire connaissance (culture, pratiques, ....)
- Fixer des objectifs communs respectueux de la diversité des services.
- Instaurer une dynamique de changement pour permettre de mieux répondre aux besoins des jeunes et à leurs projets de vie.

### **Les différentes Phases du Projet :**

#### 1. Etudes et Statistiques

Observer les croisements existants entre les différents secteurs dans le cadre de la prise en charge des jeunes.

Les services AWIPH/AAJ doivent encore se rencontrer en novembre 2011. L'AAJ compte y présenter des Chiffres.

Les situations qui posent le plus de problème sont les jeunes qui cumulent les différents handicaps ou les caractériels « purs » qui nécessitent une prise en charge renforcée.

## 2. Information

Les séances d'information organisées ont réunis 608 personnes au total.

Parmi les éléments soulevés :

- Rôle de la santé mentale
- Intensifier la prévention dès le plus jeune âge - Implication de l'ONE
- Intensifier le nombre de travailleurs dans les services ambulatoires
- Rôle de l'école (modes de scolarisation - déscolarisation - durée du transport scolaire,...)
- Manque de place disponibles ou « fermeture » de Week-end des structures d'accueil et hébergement
- Augmentation de la fréquentation des internats scolaires
- Allègement des charges administratives, ces dernières sont un frein à la créativité

### Démarche Formative

Organisation de rencontre SAJ SPJ BR AWIPH pour se comprendre notamment autour des vocables utilisés comme que met-on derrière les termes d' « accompagnement », « mandat », « plan d'aide », « secret professionnel »,...

Extension de ces rencontres aux services agréés mais avant il faut que les deux administrations parlent un langage commun.

Réaliser un échange avec les différentes associations.

## 3. Soutien d'initiatives communes :projets Pilotes

Ex de collaboration - entre ONE/AAJ/AWIPH à Gosselies

- Entre-temps agréé santé mentale, PHARE, AWIPH et AAJ.

L'intérêt de cette démarche est de créer des services nouveaux et de soutenir les synergies entre les différents secteurs.

Ex / centre orthogénique agréé INAMI qui crée un centre de nuit

#### 4. Travail sur les thématiques communes

Existence de différentes cellules

- a) Cellule « un jardin pour tous » , actuellement consultation des responsables.
- b) Groupe « formation » permettrait de mettre en place des formations adaptées aux services AAJ et AWIPH.
- c) Groupe « échanges de bonnes pratiques »
- d) Groupe « échanges entre les inspecteurs »
- e) Groupe « préparation à l'âge adulte » chaque administration y travaille de son côté, on attend la mise en commun
- f) Groupe « harmonisation pécuniaire » : proposition faite de créer une commission technique permanente pour gérer les difficultés rencontrées de façon continue.

#### 5. Communication - Information -Sensibilisation ( objectif de la rencontre de ce jour)

### **Conclusions**

Ce protocole de collaboration

- Met en évidence le fait que se fréquenter ne veut pas dire se connaître
- Permet de détruire les mythes et préjugés
- Permet la création d'initiative de terrain
- Relie les différents acteurs sociaux et crée un RESEAU
- Permet au service de ne plus avoir l'impression de se retrouver seul après une prise en charge.

Le comité de gestion de l'AWIPH marque son accord pour la poursuite du projet.

### Les conséquences de l'accord ?

Au niveau scolaire :

Concernant plus particulièrement les SAJJNS et SRJ.

Mise en évidence de la complémentarité AWIPH/enseignement et mise en place d'une procédure au niveau des BR qui doivent remplir une grille concernant la scolarisation et la renvoyer vers le ministère de l'enseignement. Ceci évite la stigmatisation des parents qui sont interpellés et doivent justifier ou s'expliquer sur la scolarisation de leur enfant et cela évite des formalités au SRJ.

Au niveau des décisions AWIPH, demande de modification pour la durée d'octroi des décisions : ne pas l'arrêter en juin mais en septembre ce qui évite de devoir réintroduire tout un dossier de prolongation de prise en charge pour deux mois.

Proposition de participation de l'école dans le SAJJNS via l'enseignement de type 5 (enfants malades) ce qui permet de dégager chez les éducateurs du temps d'encadrement et, à l'école, de fournir des supports pédagogiques. Sur ce modèle, on pourrait imaginer l'extension de cette proposition au SRJ.

En réflexion également :

Transformation de SAJJNS ayant pour but de favoriser l'intégration du jeune et de répondre à ses besoins par des modules complémentaires.

Mise en place de fiches de présentation de service qui sera consultable en ligne. À l'essai dans le Brabant wallon. Ceci afin de permettre de donner de bonnes infos aux parents et aux BR qui orientent. Cela permet aussi de mieux définir ce que la catégorie 140 propose comme prise en charge et accueille comme jeunes.

### Les questions que Mr Nile se pose au-delà de cette présentation :

1. Création de services spécifiques pour jeunes à grandes problématiques ou disséminer ces jeunes dans les services existants ?
2. Mode de subventionnement ?
  - Maintien du système actuel -
  - Prise en charge des jours de présences
  - Détermination du prix en fonction de l'intensité de la prise en charge

### Questions/Réponses et Echanges avec la salle

- Au niveau des fiches : il existe des fiches créées par la PFCSM
- Évocation de la longueur du traitement par l'AWIPH des demandes innovantes et constat que les BR de l'AWIPH n'ont pas toujours la même position face aux nouvelles initiatives que l'Administration Centrale
- Constat que les jeunes en SRJ déscolarisés sont de plus en plus nombreux, les services sont mal ou peu rétribués pour en assurer la charge. La solution d'un encadrement enseignement type 5 est une piste à retenir.
- Le débat concernant les collaborations devrait être élargi aux pouvoirs judiciaires. Mr Nile précise qu'il semble difficile de les mobiliser.
- A quand l'application concrète ? Quels impacts au niveau financier ? Actuellement nous sommes dans la phase « apprendre à se connaître »

### Réflexions complémentaires (fil rouge)

- Important la préparation à l'âge adulte, concept qui recouvre beaucoup....

- Il y a aussi la responsabilité de la psychiatrie qui refuse des jeunes qui ne peuvent être bien accueillis que par elle.....On va pas les prendre en Awiph à grands frais humains et financiers, alors que Inami subventionne les K pour cela....
- Il y a aussi la proposition de faire des fiches précises de chaque service par chaque service, pour donner la définition de son travail spécifique, de son public cible spécifique etc.....
- On a également souligné la nécessité d'avoir une infrastructure adéquate pour l'accueil spécifique qu'il faudrait convenir.
- Question des inscriptions administratives faisant autorité
- Quelles collaborations avec les SAJ et SPJ
- Il paraît aussi que le Brabant Wallon sera "région test"!
- Il a également parlé de son idée difficile d'un pot commun pour subventionner les cas rares.....
- Et on a parlé à mots couverts de la désintégration scolaire que l'Ecole provoque par son intolérance à certains comportements.
- Enfin, j'ai souligné que quand on collabore de manière intelligente et humaine, on se donne les mêmes contraintes, par exemple celle de ne pas renvoyer quand on n'a pas une place convenable qui suit. Donc, Inami, Ecole et Srj travaillent chacun pour maintenir un accueil effectif et adapté à des jeunes.